

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 50

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Dispositifs Loisirs Quotidiens des Jeunes - Vacances Pour Tous
Subventions 2023**

Cette année encore, le Collectif-Eté des 4 maisons pour tous - les maisons pour tous d'Ergué-Armel et de Penhars, la MJC/MPT de Kerfeunteun, la maison de quartier du Moulin Vert – ont proposé aux jeunes et à leurs familles un programme d'activités et de loisirs pendant les vacances d'été 2023.

Ce programme d'activités s'appuie sur deux dispositifs spécifiques - Loisirs Quotidiens des Jeunes (LQJ) et Vacances Pour Tous (VPT) -, co-financés par la Ville de Quimper et le Conseil Départemental du Finistère, qui apportent au collectif des quatre Maisons Pour Tous des moyens financiers supplémentaires venant renforcer les dotations globales allouées aux structures et à leurs secteurs jeunesse au titre des politiques ordinaires.

En conséquence, la somme globale allouée à ces deux dispositifs par la ville et le département (dotations cumulées) s'élève à 45 987 € pour l'année 2023, décomposée comme suit :

- part ville : 25 987€ (répartie comme suit, 25 459 € sur le dispositif LQJ 528 € sur le dispositif VPT) ;
- part du conseil départemental du Finistère : 20 000 € sur le dispositif VPT (somme qui sera versée par le conseil Départemental à la Ville).

Mesdames Nabila PRIGENT, Valérie LECERF-LIVET, Christelle QUERE, Margaux PHILIPPE et messieurs Claude LE BRUN, Yves FORMENTIN-MORY, Gilbert GRAMOULLE, Bernard JASSERAND, Jacques LE ROUX étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (37 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser madame la maire à verser les subventions et à signer les avenants aux conventions passées entre la ville et les structures socioculturelles pour les dispositifs LQJ-VPT ;

2 - de répartir ces crédits de la façon suivante :

Dispositif Loisirs Quotidiens des Jeunes, dotation globale : 25 459 €
(imputation 6574.7102.710.422) somme répartie comme suit :

- Subvention à la MPT Ergué-Armel	7 927 €
- Subvention à la MJC/MPT de Kerfeunteun	4 574 €
- Subvention à la MPT de Penhars	9 909 €
- Subvention à la MDQ du Moulin Vert	3 049 €

Dispositif Vacances Pour Tous, dotation globale regroupant la part de la Ville et celle du Conseil Départemental : 20 528 €, subvention versée à la MJC/MPT de Kerfeunteun, au titre de sa mission de coordination du Collectif Eté. (Imputation 6574.7102.710.422).